

EXCLUSIVITÉ MEMBRES

DE L'AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DU PAYS DE
MONTBÉLIARD

GUIDE DES PROCÉDURES DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Un outil d'assistance aux communes adhérentes

Depuis 20 ans, l'ADU accompagne ses membres dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Pour simplifier et sécuriser juridiquement la conduite de ces procédures complexes, l'ADU propose aujourd'hui à ses membres un guide des procédures d'urbanisme via son site internet.

Ce guide propose des modèles pour l'ensemble des actes administratifs relatifs à chaque type de procédure d'évolution d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale.

La présente publication vise donc à :

- présenter cet outil,
- définir la marche à suivre pour télécharger les modèles permettant de mener une procédure,
- rappeler les modalités d'accès à l'espace réservé aux membres sur le site internet de l'ADU.



L'ADU AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

L'ADU accompagne l'évolution des documents d'urbanisme en proposant à ses membres des prestations à la carte : du simple conseil en passant par l'accompagnement en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à la réalisation de la prestation complète en Maîtrise d'Oeuvre.

Elle complète ses interventions par un accès réservé à son site internet.

POURQUOI UN GUIDE DES PROCÉDURES DE PLANIFICATION TERRITORIALE ?

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Cartes Communales (CC), les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) et même le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ont des fondements juridiques communs.

Après de nombreuses évolutions réglementaires impactant le droit de l'urbanisme, le contexte est devenu beaucoup plus stable. La période était donc propice à la réalisation de ce guide et à sa mise en ligne, via le site internet de l'ADU.

Destiné aux adhérents et aux salariés de l'Agence, cet outil méthodologique se veut opérationnel et concret.

Le guide constitue, ainsi, une contribution utile et importante permettant aux membres de l'ADU d'accéder aux pièces administratives nécessaires à la conduite des procédures d'évolution de leur document d'urbanisme.

LE CONTENU DU GUIDE

Il concerne le Plan Local d'Urbanisme et la Carte Communale.

Les modèles disponibles concernent tous les types d'évolution de ces documents, de la simple mise à jour jusqu'à l'élaboration complète.

Le guide s'articule autour de deux outils : le texte principal du Code de l'Urbanisme et les pièces administratives.

Pour chaque type de procédure, il expose le cadre (les conditions du recours à telle ou telle procédure), la démarche (étapes, mise en œuvre, délais, conditions d'application du document en vigueur), les références juridiques et les modèles administratifs (en version modifiable).



Procédures téléchargeables :

- Le PLU :
 - Elaboration/Révision,
 - Modification,
 - Modification Simplifiée.
- La Carte Communale :
 - Elaboration/Révision.

Ce guide est enrichi (SCoT, PLUi) et mis à jour de manière permanente.

L'ACCÈS AU GUIDE SUR LE SITE INTERNET DE L'ADU

1. Cliquer sur l'adresse de connexion suivante : <http://www.adu-montbeliard.fr/modeles-administratifs-plucc.html>

Le visuel ci-contre apparaît alors à l'écran.

2. Sélectionner la procédure souhaitée.

Ex : Modification Simplifiée du PLU (MS).

3. Un **synoptique** représentant la procédure, les références juridiques et les numéros de modèles administratifs s'affiche (cf. document référencé ci-contre).

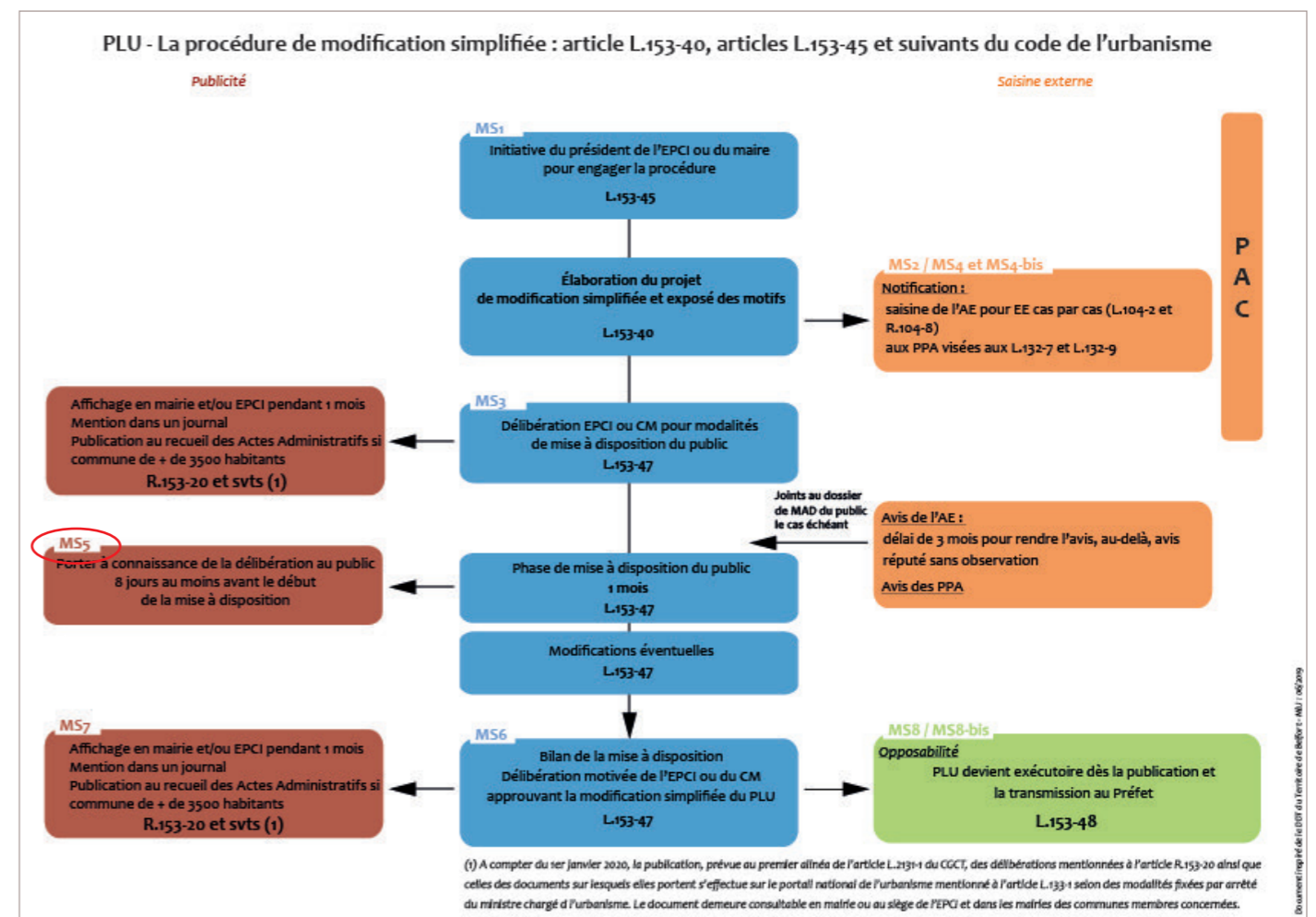
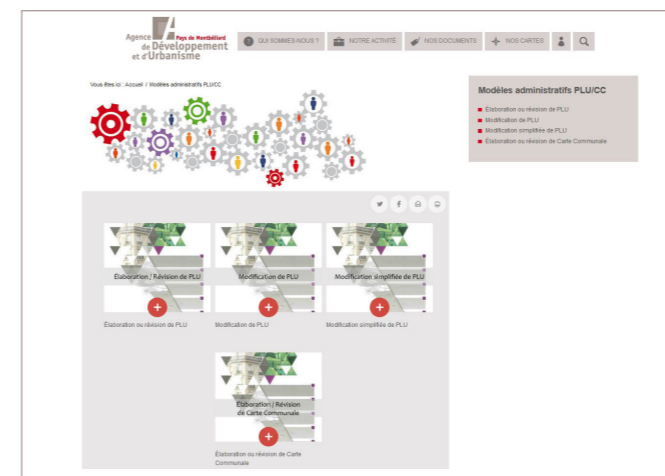
4. Repérer l'étape de la procédure et le modèle administratif souhaité.

Ex : **MS5** : publicité dans la presse de la prescription de la modification simplifiée du PLU.

5. Cliquer sur la liste récapitulant l'ensemble des modèles de la procédure mis en ligne (cf. document référencé ci-contre).

6. Télécharger la pièce administrative souhaitée.

Le modèle téléchargeable est accessible en version modifiable (cf. document référencé ci-contre).



MS0 - Sommaire des modèles	+
MS1 - Arrêté portant prescription de la modification simplifiée du PLU	+
MS2 - Démarche pour solliciter l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de modification simplifiée du PLU	+
MS3 - Délibération définissant les modalités de mise à disposition du public d'un dossier présentant la modification simplifiée du PLU	+
MS4 - Transmission pour avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de modification simplifiée du PLU	+
MS4-bis - Liste des PPA consultées pour avis sur le projet de modification simplifiée du PLU	+
MS5 - Publicité faisant mention de deux actes (arrêté et délibération) à insérer dans un journal diffusé dans le département	+
MS6 - Délibération d'approbation de la modification simplifiée du PLU	+
MS7 - Publicité de la délibération d'approbation à insérer dans un journal diffusé dans le département	+
MS8 - Courrier d'envoi du PLU modifié aux partenaires habituels	+
MS8-bis - Liste de diffusion aux partenaires de la commune du dossier de PLU modifié	+

MS5

Exemple de publicité dans la presse (dans un journal diffusé dans le département) + information municipale (site internet, panneaux lumineux, magazine...):

- de la prescription de la modification simplifiée n°X du PLU et des modalités de mise à disposition du public du dossier présentant le projet de modification simplifiée n°X du PLU.

Commune de « nom de la commune »
Modification simplifiée n°X du Plan Local d'Urbanisme

En date de XX/XX/XX, le Maire de « nom de la commune » a prescrit par arrêté n°XX la modification simplifiée n°X du PLU pour :
[Décrire l'objet de la modification simplifiée n°X]

En date du XX/XX/XX, le conseil municipal de « nom de la commune » a décidé des modalités de mise à disposition du public du dossier présentant le projet de modification simplifiée du PLU.

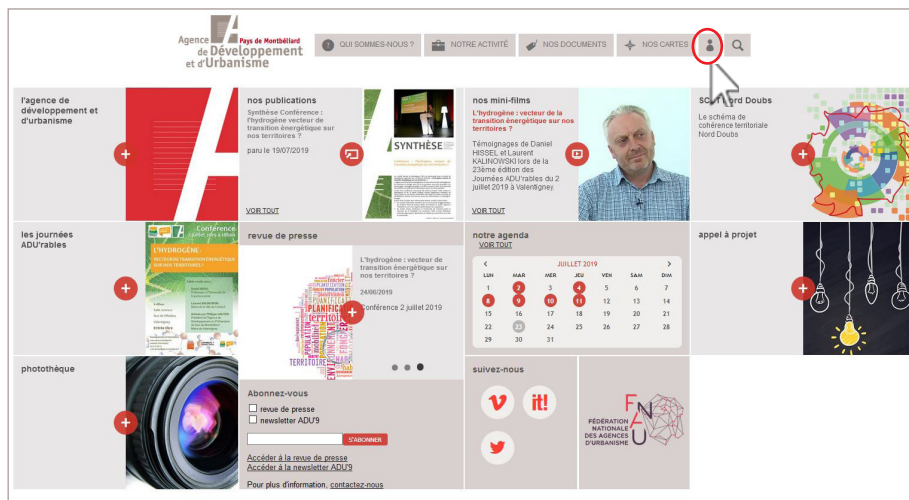
Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie, du XX/XX/XX au XX/XX/XX et formuler ses observations dans un registre mis à disposition, aux heures habituelles d'ouverture.

L'ACCÈS À L'ESPACE MEMBRES DU SITE INTERNET DE L'ADU

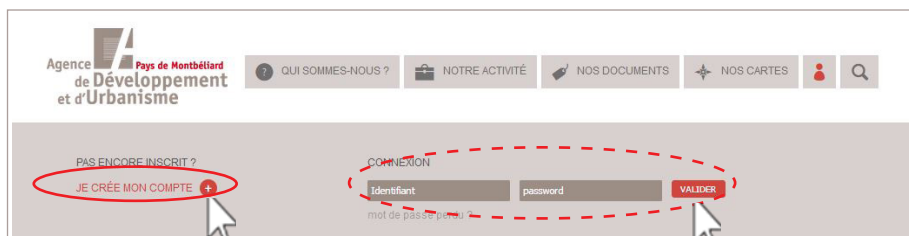
Cet espace réservé permet aux adhérents de bénéficier de nombreux services permanents et d'outils communs que l'ADU s'emploie à enrichir régulièrement.

Au sein de cette plateforme, les membres peuvent, entre autres, consulter le guide des procédures et télécharger les pièces administratives nécessaires aux évolutions de leur document d'urbanisme.

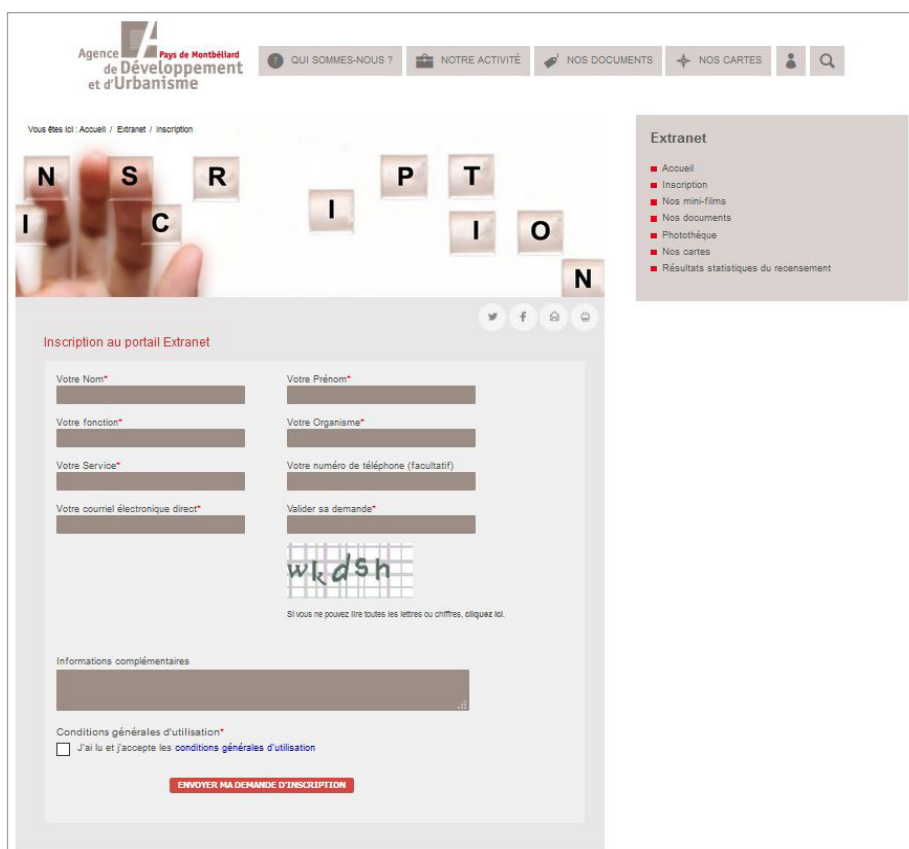
1. Cliquer sur l'adresse de connexion suivante : www.adu-montbeliard.fr puis sélectionner l'onglet « membres ».



2. Créer votre compte ou rentrer vos identifiants (si vous êtes déjà inscrit).



3. Une fois votre demande validée, vous recevrez des codes d'accès vous permettant de vous connecter et de naviguer librement sur cet espace réservé.



Liens utiles :

L'ADU propose également sur son site internet www.adu-montbeliard.fr dans la rubrique « Nos documents », les publications suivantes :

- [Plaquette de l'ADU](#)
- [25 ans d'urbanisme réglementaire](#)
- [Ressourcez-vous à l'ADU ! le point sur les services aux adhérents](#)



Président de l'agence : Philippe Gautier
 Directeur de publication : Charles Bergounioux
 Réalisation : Raphaëlle Dembowiak, Isabelle Grivart, José Pereira, Marie Vuillemeys
 Crédits photos : ADU, site internet, Éditions Législatives, 2017 : PLU et PLUi – Délibérations et arrêtés prêts à l'emploi.
 Code ISSN : 1766-60-58 Etudes de l'ADU

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
 8, avenue des Alliés - BP98407
 25 208 Montbéliard Cedex
www.adu-montbeliard.fr

